

Un Bill à l'effet de lever certains doutes au sujet du larcin des timbres, est, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Un Bill pour corriger une erreur cléricale qui s'est glissée dans l'acte concernant les dommages malicieux à la propriété, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée hier, Que le Bill pour abroger les lois concernant la Faillite, soit maintenant lu la seconde fois,

Et la question étant de nouveau proposée, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois ;

L'honorable M. *Cameron (Peel)*, propose comme amendement, secondé par M. *Workman*, Que tous les mots après "le" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivantes : "Bill renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce, avec instruction de s'enquérir sur les lois de Faillite et de faire rapport à cette Chambre par Bill ou autrement,"

Ordonné, Que les débats soient ajournés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 25 avril, 1872.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Fortin*,—la Pétition de l'honorable *John Young*, directeur-gérant en *Canada*, de la Compagnie Canadienne et Européenne de télégraphe ; et la Pétition de *L. G. Harper*, maire de *Percé*, et autres.

Par M. *Bown*,—la Pétition de *John Schultz*, par *John Young Bown* son procureur.

Par M. *Pickard*,—la pétition de *Joseph Myhrall*, marchand, de la cité de *Frédéricton*, comté de *York, Nouveau-Brunswick* ; et la Pétition de *Robert Watson* et autres, du comté de *Charlotte, Nouveau-Brunswick*.

Par M. *O'Connor*,—la Pétition de *Thomas Faxton* et autres, du comté d'*Essex*.

Par M. *Mugill*,—la Pétition de l'association mutuelle sur la vie, du *Canada*.

Par M. *Cheval*, la Pétition T. E. *Campbell* et autres, de la paroisse de *St. Hilaire de Rouville*, Province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :—

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel* ; demandant un acte pour l'autoriser à relier son chemin à celui de toute compagnie de chemin de fer de l'étranger, à le louer à telle compagnie ou à louer de toute telle compagnie son chemin de fer.

De la compagnie du chemin de fer *Grand Occidental* ; demandant que les restrictions apportées par la 131^e clause de l'Acte des chemins de fer de 1868, soient modifiées, et que le pouvoir d'emprunter et de garantir soit défini.